

L'extrême droite veut-elle la mort du cinéma français ?

Société

Par [Clara Reulet](#)

Publié le 11 mai 2026

Un cinéma d'auteur prétentieux et lourdement idéologique, des salles vides, des aides publiques accordées en pure perte, par copinage et sans contrôle : tel est le portrait peu engageant que le Rassemblement national donne du cinéma français. La réalité est fort heureusement très éloignée de ce portrait à charge, caricatural et factuellement erroné. Une attaque d'autant plus surprenante que le cinéma français reste l'un des seuls au monde à rester en phase avec son public national et à s'exporter.

Le 26 mars 2026, quelques heures après une déclaration de la streameuse Ultia lors d'un live Twitch, le président du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Gaëtan Bruel, a mis fin à ses futures fonctions au sein de la commission du « fonds d'aide à la

création pour les plateformes sociales », héritier de CNC Talent. Cette commission s'inscrit dans une transformation profonde des usages. Une part croissante de la création se développe désormais sur les plateformes sociales, où émergent de nouvelles formes d'écriture et de nouveaux parcours. En s'y engageant, le CNC étend son champ d'intervention à ces espaces et fait le choix d'accompagner des créateurs souvent peu structurés, cherche à maintenir des conditions de production compatibles avec une diversité de contenus, dans un environnement dominé par des logiques de diffusion et de visibilité propres aux plateformes. La nouveauté de cette matière implique d'en appréhender les contours par nature évolutifs et d'en perfectionner le soutien en assurant le meilleur équilibre possible entre pluralisme et accompagnement de l'émergence. Mais le déferlement de haine consécutif au *stream* n'a pas laissé de place à la discussion.

Le 8 avril, le Président du CNC a ensuite suspendu sine die les travaux de cette commission, en invoquant des menaces et un climat d'agressivité empêchant une délibération sereine. Cette séquence s'inscrit dans une offensive plus large, menée par l'extrême droite, et notamment par le Rassemblement national, contre le système français de soutien au cinéma. Le feu a été mis aux poudres par un compte d'extrême-droite anonyme, @TwitchGauchiste, se présentant comme un « média », avant d'être relayé par des responsables politiques d'extrême droite. Et ce n'est pas la première fois.

Cette bataille se mène sur plusieurs plans. D'abord, sur un registre idéologique, contre les commissions qui statuent sur les octrois d'aides, contre le CNC accusé de subventionner des contenus politiquement orientés, contre un écosystème décrié dans son ensemble. Ensuite, sur un registre économique, via des accusations de gabegie. Enfin, sur un registre institutionnel, centré sur le désir de voir disparaître le CNC et tout un système de financement pourtant loin d'être défaillant.

S'il est sain de s'interroger sur l'efficacité de l'action de l'Etat, sur la déontologie des acteurs du service public, sur des pistes de réformes pour plus de justice sociale, il l'est aussi de ne pas propager de fausses informations et surtout, de bien connaître les réalités économiques du secteur que l'on fustige.

Cette offensive prospère sur une série d'assertions erronées. Le cinéma serait « gauchiste ». Il vivrait de « nos impôts ». Il serait économiquement déficitaire. Il serait déserté par le public. Or, le cinéma constitue une industrie culturelle structurée, populaire, territorialisée et massivement financée par son propre marché.

Le fantasme d'un cinéma idéologiquement uniforme

Les taxes affectées « viennent automatiquement financer des projets souvent idéologiquement orientés et uniformes pour une rentabilité nulle. » Extrait de l'exposé sommaire de l'amendement n°I-973 au PLF 2026 déposé par Matthias Renault, député Rassemblement national

La première contre-vérité consiste à faire croire que le cinéma français serait politiquement homogène et que les aides publiques serviraient à imposer une ligne idéologique. L'amendement visant à supprimer le CNC déposé par Matthias Renault au projet de loi de finances pour 2026, puis rejeté à l'Assemblée nationale, en a donné une traduction parlementaire explicite.

Pour les films d'initiative française agréés en 2025, si l'on s'intéresse aux coûts définitifs, les financements publics s'élèvent à 27,5 % en 2025. L'idée d'un cinéma « tenu » par des commissions militantes ne tient pas. Les aides sélectives ne représentent que 4,5 % du financement final, les aides automatiques 5,1 %, le reste relevant surtout du crédit d'impôt, c'est-à-dire d'un instrument fiscal général et non d'un jugement

esthétique porté projet par projet. Le financement privé demeure par ailleurs majoritaire.

Il faut en outre rappeler une distinction essentielle, les aides automatiques n'ont rien d'un financement partisan. Elles sont calculées selon des règles prédéfinies, à partir des recettes et des exploitations des œuvres. Pour l'exploitation en salles, l'aide est calculée par application d'un taux au produit de la taxe spéciale sur le prix des places. Le soutien automatique récompense donc une performance de marché et réinjecte cette ressource dans la création suivante. Les aides sélectives, elles, sont attribuées par commissions, mais ces commissions sont encadrées par des obligations d'impartialité, de prévention des conflits d'intérêts, de confidentialité et de déport. C'est le non-respect de ces obligations déontologiques qui a motivé le renvoi d'Ultia.

Il est impossible de calculer sérieusement une « part de films de gauche » dans la production soutenue en 2025. Ce que l'on peut mesurer, en revanche, c'est la diversité réelle du secteur. En 2025, 228 films d'initiative française sont agréés, produits par 217 entreprises différentes. 171 sociétés n'ont produit qu'un seul film dans l'année. Si l'on s'intéresse aux liens financiers dans le cinéma et l'audiovisuel en 2024 publié par le CNC, on observe qu'une part importante de boîtes de production sont majoritairement détenues par des groupes appartenant à des personnalités qui ne sont pas notoirement de gauche. EuropaCorp est dirigée par Jean-Marc Lacarrère qui a fait sa carrière chez Canal puis Vivendi, Vincent Bolloré détient 30% du groupe Canal, de Vivendi, le directeur général du groupe Banijay a été conseiller du président Nicolas Sarkozy, etc.

Le détour par la production récente confirme cette hétérogénéité. Les films bénéficiant des dispositifs les plus élevés mêlent grosses comédies populaires, adaptations patrimoniales, animation familiale, biopics, cinéma d'auteur et films historiques. Les 17 films (Annexe 1) ayant obtenu plus de 4 millions d'euros de crédit d'impôt depuis la réforme incluent

aussi bien des franchises commerciales que des œuvres patrimoniales ou singulières. Là encore, on observe une pluralité de formats et d'imaginaires, non une monoculture idéologique.

D'ailleurs, les cinq premiers films en salles en 2024 sont Un p'tit truc en plus, Le Comte de Monte-Cristo, Vice-Versa 2, Vaiana 2 et L'Amour ouf. Trois des cinq premiers sont français. On y trouve à la fois une comédie populaire, une grande adaptation patrimoniale, deux blockbusters d'animation familiale et un mélodrame criminel. Difficile d'imaginer démonstration plus nette contre l'idée d'un cinéma français uniforme, raréfié ou séparé du public.

Enfin, le cas français n'a rien d'une exception en Europe. Selon l'Observatoire européen de l'audiovisuel, le soutien public représentait 47 % du financement des films de fiction européens sortis en 2023. La présence d'un financement public n'est donc pas l'indice d'une dérive partisane française.

En fragilisant les mécanismes de financement du cinéma français, le Rassemblement national agit à rebours de l'objectif qu'il prétend défendre. Affaiblir le CNC, c'est mécaniquement renforcer le poids des grandes plateformes internationales, au rang desquels Netflix, Amazon et Disney+ dont les modèles reposent sur une standardisation accrue des formats et des récits. Plusieurs analyses, comme une excellente enquête publiée dans The Guardian^①, ont déjà montré la tendance à une écriture scénaristique calibrée, guidée par les données d'audience et des impératifs de rentabilité globale. À terme, laisser s'éroder les mécanismes de soutien nationaux revient à ouvrir la voie à une uniformisation des contenus et à une réduction de la diversité culturelle. C'est donc non seulement une erreur économique, mais aussi une faute stratégique en matière de souveraineté culturelle.

La fiction d'un cinéma payé par « nos impôts »

« Il ne s'agit pas de "la thune du CNC". Il s'agit de l'argent des Français. Quand vous allez au cinéma, vous payez sans le savoir des militants d'extrême-gauche qui combattent avec votre argent tout ce en quoi vous croyez. » X de François Xavier Bellamy (cf. Annexe 2).

La deuxième intox consiste à présenter le cinéma comme une charge budgétaire classique, payée par « le contribuable ». C'est inexact à plusieurs égards. Sur les plus de 1,2 milliards d'euros levés par le cinéma français en 2024, environ un tiers a été abondé par les diffuseurs (374 milliards d'euros) dont Canal à hauteur de 196 millions d'euros, loin devant France TV à hauteur de 76 millions d'euros. Un quart des financements provient d'argent public, dont seulement un tiers du CNC (107 millions d'euros).

De plus, le fonds de soutien du CNC est financé par des taxes affectées assises sur le marché de l'image lui-même. En 2024, le produit net des taxes affectées au fonds de soutien s'élève à 814,0 millions d'euros. Ces recettes proviennent de trois taxes : la taxe sur les entrées en salles de cinéma, la taxe sur les services de télévision et la taxe sur la vidéo physique et la vidéo à la demande. Net des frais de gestion, le produit des taxes atteint 766,7 millions d'euros. Le cœur du modèle est donc une mutualisation sectorielle : les diffuseurs, les exploitants et les acteurs de la circulation des œuvres financent la création.

Cette architecture a une conséquence décisive. Quand l'extrême droite affirme que « nos impôts » financent le cinéma, elle confond délibérément deux choses : un fonds sectoriel alimenté par l'économie du cinéma et de l'audiovisuel, et le budget général de l'État. La confusion est politiquement utile, car elle transforme un mécanisme assurantiel et redistributif interne au secteur en symbole de spoliation fiscale. Mais elle est factuellement fautive. Le CNC est bien un établissement public, toutefois son intervention ordinaire repose d'abord sur des recettes affectées, non sur un chèque annuel du contribuable.

Le crédit d'impôt cinéma relève, lui, du budget fiscal de l'État, il faut donc le distinguer du fonds de soutien. Mais là encore, les mécanismes de financement sont loin d'entraîner du gaspillage d'argent public. Dans les documents budgétaires du PLF 2026, la dépense fiscale associée au crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques est chiffrée à 156 millions d'euros en 2026 (après 164 millions en 2025), et a généré 233 millions d'euros de recettes fiscales et sociales. À titre de comparaison, le crédit d'impôt recherche atteint 8,041 milliards d'euros. Plus généralement, en 2023, les crédits d'impôts gérés par le CNC ont contribué à localiser près de 3 milliards de dépenses de production d'œuvres audiovisuelles, cinématographiques et jeux vidéo en France.

- Le mythe d'un secteur déficitaire

Dans la continuité du point précédent, l'accusation de gabegie occulte l'essentiel : le cinéma est une industrie. En 2024, le secteur du cinéma représente 7,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 3,6 milliards d'euros de valeur ajoutée et 29 800 emplois directs en équivalent temps plein. Entre 2019 et 2024, sa valeur ajoutée directe a progressé de près de 17 %, passant de 3,1 à 3,6 milliards d'euros. Sur la même période, près de 5 500 emplois ont été créés dans le secteur.

Le cinéma produit des effets économiques au-delà de son périmètre direct. Chaque euro de valeur ajoutée généré par les industries culturelles et créatives entraîne 1,13 € supplémentaire dans le reste de l'économie. L'activité mobilise de nombreux secteurs : tournages, postproduction, industries techniques, mais aussi hébergement, transports ou restauration. Elle contribue également à l'attractivité des territoires. Le cinéma ne relève donc pas d'une dépense de prestige, mais d'une activité productive aux effets économiques diffus et structurants. La production constitue donc une activité d'investissement utile au développement économique national et territorial.

Il faut enfin mesurer ce que signifierait la disparition ou l'affaiblissement majeur du CNC. Les études EY identifient précisément comme enjeu le maintien des mécanismes sectoriels – aides, obligations d'investissement, SOFICA, crédit d'impôt – qui permettent encore de financer les films à budget moyen. Or ce segment intermédiaire est précisément celui que les logiques de plateforme peinent le plus à préserver. En voulant substituer au modèle actuel une sélection purement marchande à très court terme, l'extrême droite ne défend pas l'efficacité économique. Elle favoriserait mécaniquement une concentration plus forte de l'offre autour de quelques produits standardisés et la porte ouverte à une délocalisation croissante des tournages.

L'erreur sur la fréquentation et le public

« Un bon film se juge au nombre d'entrées qu'il fait. Un film sans spectateurs devant la toile, est-ce qu'il mérite d'être soutenu, financé ? » Sébastien Chenu, Radio France, novembre 2025

Au-delà du problème moral, derrière cette affirmation, Sébastien Chenu semble sous-entendre que le CNC finance des films vus par personne. Là encore, les faits disent autre chose. En 2024, la fréquentation atteint 181,5 millions d'entrées en France, ce qui en fait le premier marché européen. Le pays compte 41,8 millions de spectateurs et 64,9 % de la population de 3 ans et plus est allée au cinéma au moins une fois dans l'année. Les moins de 25 ans restent très mobilisés : 80,8 % d'entre eux ont fréquenté les salles en 2024. Les 60 ans et plus, avec 6,3 entrées par spectateur, et les 15-19 ans, avec 5 entrées, sont même les publics les plus assidus.

Certes, l'année 2025 marque un retrait. Le CNC chiffre la fréquentation à 156,79 millions d'entrées, soit une baisse de 13,6 % par rapport à 2024. Mais cette baisse ne signifie pas que le cinéma serait devenu marginal. Le même CNC souligne que la

France demeure largement le premier marché européen en 2025. Plusieurs analyses l'expliquent par un calendrier de sorties moins porteur et par les effets retardés de la grève hollywoodienne de 2023 sur l'offre américaine. Il faut donc lire 2025 comme une année de creux, non comme la preuve d'une disparition du désir de salles.

Cette vitalité se lit aussi dans la part de marché. En 2024, les films français représentent 44,8 % des entrées, soit leur troisième plus haut niveau depuis 1985. Les films américains tombent à 36,3 %, leur plus bas niveau depuis 1983. Le débat n'oppose donc pas un cinéma français artificiellement maintenu et un public supposé absent. Il oppose une vision qui accepte la pluralité des œuvres à une autre qui voudrait subordonner l'existence même d'une politique cinématographique aux seules performances du box-office immédiat.

Le faux procès d'une caste parisienne

« Un film dans lequel quelqu'un peut bénéficier d'un cachet supérieur à 500 000 euros, est-ce qu'il a besoin d'une aide effective du CNC et de l'argent public derrière ? C'est un débat qu'on peut ouvrir. » Sébastien Chenu.

Le procès en « caste » repose sur l'image de quelques producteurs, quelques stars, quelques commissions parisiennes. Cette fois-ci, c'est Jean-Philippe Tanguy qui, par le dépôt de l'amendement n°II-1609 au PLF pour 2023, proposait de plafonner à 500 000 euros le cachet des artistes pour des films « subventionnés » par le CNC. Rengaine reprise ces dernières semaines par Sébastien Chenu, désigné comme le monsieur culture du RN, sur les plateaux de Radio France. Or, depuis 2015, le crédit d'impôt cinéma plafonne la part des rémunérations artistiques prise en compte dans le calcul de l'aide (600 000 € maximum pour un budget inférieur à 4 M€, et 990 000 € maximum pour les films à 10 M€). Les films peuvent

dépasser ces plafonds, mais la fraction excédentaire n'est pas éligible, ce qui réduit le montant du soutien public sans remettre en cause l'accès au dispositif.

On peut, bien sûr, discuter les très hauts cachets ou les effets d'aubaine de certains gros budgets. Ce débat est légitime. Mais il doit partir des bons objets. Les grosses productions supposent d'importants volumes de tournage, des jours de travail, des dépenses techniques, de la postproduction et des achats réalisés dans l'économie locale. Ce sont ces chaînes de valeur qu'une vision purement punitive du financement mettrait en danger.

En 2024, le pays compte 2 052 établissements de cinéma actifs et 6 354 écrans. Le réseau de diffusion maille finement le territoire. Selon l'étude EY, 72,2 % des salariés de la projection travaillent hors de Île-de-France. Le cinéma est donc, matériellement, un service culturel de proximité bien plus qu'un entre-soi métropolitain.

L'emploi confirme cette implantation. Entre 2019 et 2024, environ 5 500 équivalents temps plein ont été créés dans le cinéma, et la moitié de ces créations ont eu lieu hors d'Île-de-France. En 2023, 27 % de l'emploi du secteur se situe hors de cette région, contre 20 % en 2012. L'économie du cinéma suit donc une dynamique de déconcentration progressive. Elle irrigue des régions de tournage, des bassins techniques, des circuits d'exploitation et des économies locales très éloignés de la caricature d'un milieu exclusivement parisien. Ne s'arrêter qu'aux têtes d'affiche témoigne de la méconnaissance par l'extrême droite de toute la chaîne de production et de la diversité des métiers qui composent l'industrie du cinéma.

Si l'on s'intéresse à la consommation du soutien automatique, elle reste relativement dispersée : 343 entreprises l'ont mobilisé en 2025, et les dix premières en concentrent que 34,9 %. Cela ne décrit pas une rente oligarchique. Cela décrit un tissu de

PME culturelles, inégal sans doute, mais loin d'un bloc homogène captant seul la ressource publique.

En relevant les tweets (Annexe 2) comprenant de la désinformation ou mésinformation de la part des principaux responsables d'extrême droite, le seul impact de 4 tweets (Matthias Renault, Jean-Philippe Tanguy, François-Xavier Bellamy et Marion Maréchal), ces fausses informations sont apparues 750 000 fois sur les écrans des internautes et ont généré presque 15 000 likes. C'est sans compter les autres réseaux sociaux ou les interventions médiatiques. Cette bataille de récit a un puissant écho et doit être contrée.

Les principaux griefs de l'extrême droite contre le cinéma français sont empiriquement faibles. Si l'on affaiblit le CNC, si l'on délégitime l'aide sélective, si l'on réduit le soutien automatique à une anomalie, alors on ne fait pas advenir un cinéma plus libre. On fait advenir un cinéma plus dépendant des rapports de force privés, des plateformes mondiales et des stratégies de concentration. En ce sens, l'extrême droite menace moins un « cinéma de gauche » imaginaire qu'une capacité française à produire, diffuser et partager des œuvres diverses avec un public nombreux. C'est cette capacité, bien plus que tel ou tel film, qui est aujourd'hui visée.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des 17 films concernés :

Valérien et la cité des mille planètes (2016)

Santa & Cie (2017)

La Ch'tite Famille (2017)

Anna (2017)

L'Empereur de Paris (2017)

J'accuse (2019)

Eiffel (2019)

Astérix : le secret de la potion magique (2018, animation)

Notre-Dame brûle (2021)

Astérix et Obélix : l'Empire du Milieu (2021)

Les Trois Mousquetaires : D'Artagnan (2021)

Les Trois Mousquetaires : Milady (2021)

Jeanne du Barry (2022)

L'Amour ouf (2023)

Monsieur Aznavour (2023)

Le Comte de Monte-Cristo (2023)

Emilia Perez (2023)

Annexe 2 : relevé des tweets :

Recherche de l'apparition des mots « CNC » ou « cinéma » sur X et identification des tweets comportant des fausses informations ou de la mésinformation sur les comptes de 8 représentants de l'extrême droite.



Matthias RENAULT ✓ @MatthiasRN · Apr 1



Quoi de mieux qu'un média antifa, subventionné par le **#CNC** (votre argent), pour préparer et légitimer le retour de Raphaël **#Arnault** à l'Assemblée ?

M. **#Archenault** doit démissionner !

#Blast



BLAST, Le souffle de l'info ✓ @blast_france · Apr 1

Raphaël Arnault : "Ils se fichent de la violence politique, leur but, c'est d'éteindre la gauche"

En ligne à 10h ▶ youtu.be/ljwRws2SOJY

...



27

101

345

6.9K





Matthias RENAULT ✓ @MatthiasRN · Sep 15, 2025



📺 Ce clip gauchiste est financé par vos impôts, via le **CNC**.

Le Centre National du Cinéma, non content de financer régulièrement des navets, finance donc des influenceurs anti #RN/#Reconquête/#IDL, via le média d'extrême gauche Blast, par ailleurs bénéficiaire d'aides à la

Show more



💬 14

↻ 64

❤️ 139

📊 7.2K





Matthias RENAULT @MatthiasRN · Jul 24, 2024



Dès 2022, le #RN a défendu, par amendement, le plafonnement (à 500 000 €) des "cachets" pour les films subventionnés par le **CNC** (argent public).

Pour des films parfois peu regardés.

Aujourd'hui, l'#Arcom (Glavlit ?) ferme une émission populaire, pour des motifs politiques.

APRÈS ART. 44 N° II-1609

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N° II-1609

présenté par
M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 44, insérer l'article suivant:

Mission « Médias, livre et industries culturelles »

Après l'article L. 111-2 du code du cinéma et de l'image animée, il est inséré un article L. 111-2-1 ainsi rédigé :

« *Art. L. 111-2-1.* – Lorsque le Centre national du cinéma et de l'image animée a versé une aide financière pour la création, la production, la distribution, la diffusion et la promotion d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle, ou une œuvre multimédia, et que le montant d'un cachet au sens de la convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant a dépassé, pour l'œuvre concernée, 500 000 euros, il est procédé au remboursement de l'aide financière. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le « cachet » est un mode de rémunération propre aux artistes, défini dans la convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant.

Si la plupart des cachets sont d'un montant modeste, il existe des extrémités pour certaines œuvres cinématographiques.

Il apparaît choquant, pour le bon usage des deniers publics, que des montants exorbitants puissent être accordés lorsque des œuvres sont par ailleurs subventionnées par de l'argent public via la Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

Le présent amendement propose de plafonner à 500 000 euros maximum le montant des cachets pour les films subventionnés par le CNC.

1/1





Fx Bellamy @fxbellamy · Mar 28



Nommée par le **CNC** dans la commission qui distribue les fonds du programme Talent, une créatrice de contenus explique benoîtement comment elle et ses amis viennent se servir dans l'argent public qu'ils s'auto-attribuent. "Je vais être en mode : bah ouais mec, prends ta thune du

Show more



313

2K

6.2K

557K





Jean-Philippe Tanguy M ✓ @JphTanguy · Sep 15, 2025



Hallucinant !

J'ai découvert une vidéo d'un gauchiste caricatural dont la propagande est financée par le **CNC** (Centre national du cinéma), c'est à dire l'argent des Français !

Le **CNC** finançait déjà des navets gauchistes mais il n'y a même plus l'excuse artistique @datirachida !



49

276

1K

34K





Marion Maréchal @MarionMarechal · Mar 27



Après les scandales autour de France TV, nous découvrons les dérives du **CNC** : des millions de subventions accordées à un écosystème de gauche par des jurys complices.

Du copinage avec notre argent et dans notre dos.

Observatoire du journalisme (Ojim) @ojim_france · Mar 26

StreetPress, Blast, Usul, Ragnar le Breton... Des centaines de milliers d'euros de subventions ont été accordés par le CNC à des médias, chaînes et personnalités d'extrême gauche.

0 x 5 min – Fiction / Comédie

viger

Bien productions

€ (aide au pilote)

ie

a chaîne Youtube Blast, le souffle de l'info – 49 x 5 min

LE SOUFFLE DE L'INFO

LE SOUFFLE DE L'INFO

00 €

A	B	C	D
	Nombre de subv	Montant total pe	Catégorie du receve
ctions	9	256 752€	Documentaire/Vulga
ainment System	8	243 500€	Docu-fiction/Pédago
AST	7	210 000€	Hybride/Documentai
EB	6	195 000€	Fiction/Documentair
' PANDORA Création	9	189 000€	Documentaire +4
TAVE	6	163 000€	Fiction/Historique +4
ANNEL	7	158 000€	Documentaire/Repor
ge	5	155 000€	Documentaire/Fictio
	6	155 000€	Documentaire/Portra
	5	155 000€	Documentaire/Péda
lated (ou We are updated)	7	154 500€	Documentaire/Animé
	4	150 000€	Documentaire/Musiq
ion	4	145 000€	Hybride/Fiction +3
f Productions SAS	4	145 000€	Documentaire/Histoi
ions	4	145 000€	Fiction/Documentair
De Marche	8	144 600€	Documentaire/Fictio
Production	6	143 000€	Documentaire/Musiq
NES FILMS	4	140 000€	Documentaire/Hybric
	6	137 499€	Documentaire +4
	3	130 000€	Documentaire +4
JVEMENT	7	126 000€	Docu-fiction +4
als	5	125 000€	Documentaire/Chron
	4	116 000€	Documentaire/Journ
	5	110 000€	Documentaire/Scien
roduction	4	110 000€	Documentaire +4
ot / Portrait-Robot	4	110 000€	Fiction +3

194

1.9K

7.1K

134K



Notes

- ① <https://www.theguardian.com/media/2025/aug/28/blank-easy-to-follow-for-fans-of-everything-what-has-the-netflix-algorithm-done-to-our-films>